



Abandon de poste merci de répondre

Par **Chevalier91**, le **04/12/2012 à 13:33**

Bonjour,

Suite à un litige avec mon employeur , j'ai du faire un abandon de poste, j'ai reçu mon certificat de travail et mon attestation ASSEDIC aujourd'hui sur laquelle on précise dans motif: Abandon de poste.

Ma question est : Est ce que je vais toucher des indemnités chômage avec un tel motif ou sa va être remis en question? svp aidez moi...
Les Rh m'ont dit que oui mais j'ai un doute.

Cordialement.

Par **youris**, le **04/12/2012 à 13:52**

bjr,
donc votre employeur vous a licencié ?
cdt

Par **Chevalier91**, le **04/12/2012 à 14:04**

Oui j'ai été licenciée, depuis le 13 novembre mais je viens seulement de recevoir mon certificat et attestation ASSEDIC . Je voulais savoir si c'était normal de préciser sur l'attestation que c'est un abandon de poste? Est ce que je risque ne pas toucher mon chômage?

Par **Chevalier91**, le **04/12/2012 à 14:08**

je précise ,sur ma lettre de notification de licenciement recue en AR , en objet il y a écrit :
Licenciement pour faute grave.

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **16:18**

Bonjour,

Sur l'attestation destinée à Pôle Emploi, il doit être indiqué comme motif de la rupture du contrat de travail que c'est un licenciement, c'est donc l'essentiel...

Par **Chevalier91**, le **04/12/2012** à **20:57**

Ouii sur l'attestation ASSEDIC il est bien coché : licenciement mais juste en dessous dans motif, il y'a écrit : abandon de poste donc j'ai peur pour cette raison que l'on décide de ne pas m'indemniser (allocations chômage).

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **21:04**

Peu importe, Pôle Emploi, ne peut pas vous refuser l'indemnisation puisque tout licenciement y ouvre droit sous réserve de répondre aux conditions d'ancienneté d'affiliation...

Par **Chevalier91**, le **04/12/2012** à **22:59**

Je vous remercie infiniment...

Je vous tiens informé ,mon RDV à l'anpe aura lieu le 11 décembre.

Bonne soirée .